

■ *Table des matières*

Le budget de 1997 : aperçu

Rétablir la confiance dans les finances publiques :
la situation économique

Rétablir la confiance dans les finances publiques :
les hypothèses économiques

Rétablir la confiance dans les finances publiques :
les perspectives financières

Investir dans l'emploi et la croissance à long terme :
l'enseignement supérieur

Investir dans l'emploi et la croissance à long terme :
la Fondation canadienne pour l'innovation

Investir dans une société plus forte :
maintenir et améliorer le régime de soins de santé du Canada

Investir dans une société plus forte :
vers un régime national de prestations pour enfants

Investir dans une société plus forte :
aider les Canadiens handicapés

Investir dans une société plus forte :
soutenir les dons de bienfaisance

Dans la présente publication, les termes du genre masculin
utilisés pour désigner des personnes englobent
à la fois les femmes et les hommes.

Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires de ce document :

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier ouest
Ottawa K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également diffusé sur Internet au
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.



Le budget de 1997 : aperçu

Dans les trois derniers budgets, le gouvernement a cherché à redonner confiance aux Canadiens en leur avenir. Le plan qu'il s'était fixé en 1994 pour relancer l'économie et renforcer la société a été suivi de façon cohérente dans tous les domaines d'action du gouvernement. Celui-ci a pris des mesures pour rétablir la confiance dans la gestion des finances de la nation, pour renforcer l'économie afin qu'elle génère emplois et croissance à court terme, pour bâtir une économie plus innovatrice à long terme et pour renforcer la société canadienne en protégeant et en améliorant les programmes sociaux sur lesquels repose le bien-être des Canadiens.

Le **budget de 1997** démontre que le gouvernement est en bonne voie d'atteindre ses objectifs d'assainissement des finances publiques, qu'il fera mieux que prévu cette année sur le plan de la réduction du déficit et qu'il gardera le cap sur la réduction du déficit au cours des prochaines années. Le budget renforce le plan de croissance économique et de création d'emplois du gouvernement, aussi bien dans l'immédiat qu'à long terme. Il propose également d'importants investissements dans des secteurs prioritaires pour les Canadiens : l'enseignement supérieur, l'innovation, les soins de santé, les enfants, les personnes handicapées et les dons de bienfaisance.

Le **budget de 1997** ne comporte aucune nouvelle réduction des dépenses de programmes, aucune augmentation d'impôt ou de taxe, mais au contraire des réductions d'impôt sélectives et des investissements bien ciblés.

■ *Objectifs de réduction du déficit*

- Pour la troisième année consécutive, le gouvernement fera mieux que prévu dans la réduction de son déficit.
- Pour 1996-97, le gouvernement fédéral s'était fixé pour objectif un déficit de 24,3 milliards de dollars. Selon les estimations actuelles, le déficit ne dépassera pas 19 milliards de dollars compte tenu des nouvelles initiatives de dépenses – soit environ 5,3 milliards de dollars de moins que l'objectif visé et seulement 2,4 p. 100 environ du produit intérieur brut (PIB).
- Les objectifs visés pour 1997-98 et 1998-99, soit un déficit de 17 milliards de dollars (ou 2 p. 100 du PIB) et de 9 milliards de dollars (1 p. 100 du PIB) respectivement, seront également atteints.
- En 1993-94, le déficit budgétaire s'élevait à 42 milliards de dollars. Le gouvernement vise pour 1998-99 un déficit de 9 milliards de dollars, soit environ 1 p. 100 du PIB – ce qui représente une réduction de 33 milliards de dollars, soit 80 p. 100, en cinq ans seulement.

■ *Initiatives*

- Les initiatives annoncées dans ce budget représentent moins de un milliard de dollars au total par année; elles s'élèvent à 765 millions de dollars en 1996-97, 991 millions de dollars en 1997-98, 730 millions de dollars en 1998-99 et 917 millions de dollars en 1999-2000.
- La plupart des initiatives proposées dans ce budget consistent en allègements d'impôt sélectifs plutôt qu'en augmentations des dépenses de programmes. En fait, les dépenses de programmes seront plus faibles que prévu dans le budget de 1996 au cours de chacun des exercices postérieurs à 1996-97.

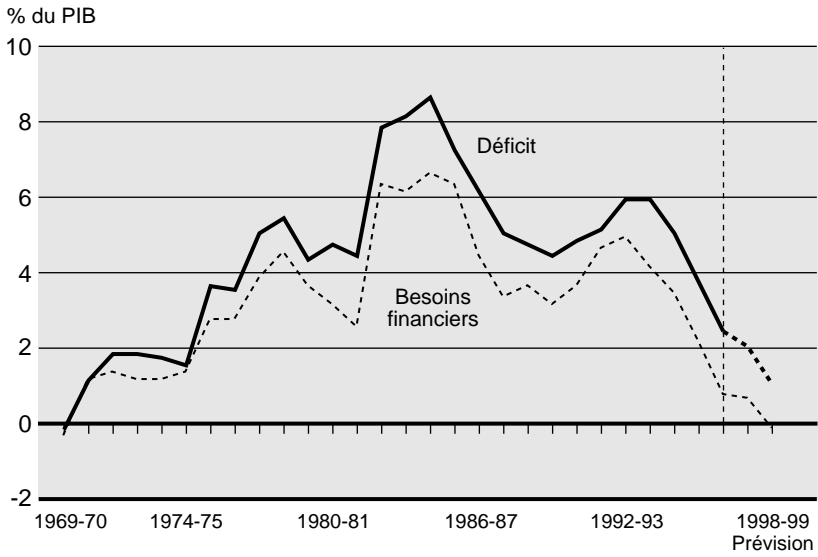
■ *Le budget de 1997 comporte :*

- des mesures qui stimulent la croissance économique et la création d'emplois à court et à moyen terme, ainsi que des investissements stratégiques qui prépareront l'économie au XXI^e siècle;
- des mesures fiscales pour aider les étudiants et leurs familles à assumer les coûts des études supérieures, les travailleurs à se perfectionner et les étudiants à rembourser leurs prêts;
- la création proposée d'une Fondation canadienne pour l'innovation, afin de moderniser et de renforcer les infrastructures de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur et les hôpitaux de recherche;
- des mesures immédiates afin de renforcer le système de santé au Canada;
- une aide accrue, d'ici juillet 1998, pour plus de 2,5 millions d'enfants de familles à faible revenu, grâce au nouveau régime national de prestations pour enfants proposé;
- une aide améliorée aux personnes handicapées;
- de nouvelles mesures pour encourager les dons de bienfaisance;
- un soutien supplémentaire au tourisme et à la petite entreprise;
- une aide accrue au développement des régions rurales grâce à une augmentation des fonds consacrés au Programme d'accès communautaire et des fonds supplémentaires pour la Société du crédit agricole.

■ *Autres faits saillants*

- Les besoins financiers diminuent rapidement et un léger excédent sera enregistré en 1998-99. Cela signifie que le gouvernement n'aura plus à emprunter d'argent frais sur les marchés financiers pour financer ses programmes ou payer les intérêts de la dette publique.
- Le ratio de la dette au PIB commencera à diminuer en 1997-98.
- Les dépenses de programmes fédérales seront ramenées à 103,5 milliards de dollars en 1998-99, comparativement à 120 milliards de dollars en 1993-94.
- Le solde de fonctionnement (les recettes diminuées des dépenses de programmes) atteindra près de 5 p. 100 du PIB en 1998-99.

Déficit selon les comptes publics et les besoins financiers



Rétablir la confiance dans les finances publiques : la situation économique

■ *Une économie raffermie et croissante*

Les indicateurs économiques du pays sont les plus positifs observés dans les dernières années :

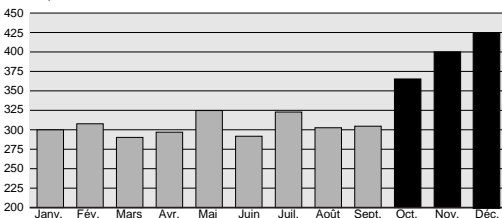
- **Les taux d'intérêt** ont chuté radicalement. Les taux à court terme ont diminué d'environ 5½ points de pourcentage dans les deux dernières années, pour atteindre leur niveau le plus bas en près de 35 ans. Le taux préférentiel est à son point le plus bas depuis 40 ans. Les taux d'intérêt à court terme ont aussi baissé par rapport à ceux qui sont en vigueur aux États-Unis, et ils se maintiennent au-dessous des taux américains pour la première fois depuis le début des années 1970.
- **L'inflation** est maîtrisée à son plus bas niveau des trois dernières décennies, dans le respect de l'objectif de 1 à 3 p. 100 établi par le gouvernement fédéral et par la Banque du Canada.
- **La croissance économique**, au troisième trimestre de 1996, a été de 3,3 p. 100 à un taux annualisé, soit le meilleur résultat depuis la fin de 1994. Les données partielles relatives au produit intérieur brut (PIB) indiquent que les résultats du quatrième trimestre pourraient être encore meilleurs.
- Même si le taux de chômage a augmenté en 1996 pour se situer à un niveau inacceptable, 221 000 **emplois ont été créés** dans le secteur privé – dont neuf emplois sur 10 sont à plein temps. Le total des emplois créés aurait été supérieur si les pertes d'emplois, dans le secteur public n'avaient pas été aussi nombreuses. Depuis septembre 1996, la création d'emplois a repris, l'économie ayant produit 91 000 nouveaux emplois.
- Notre **compétitivité à l'échelle internationale** par rapport aux États-Unis demeure à l'un de ses niveaux les plus élevés des 46 dernières années.
- En 1996, les exportations canadiennes ont atteint de nouveaux sommets et notre **balance commerciale** – les exportations par rapport aux importations – enregistrera l'excédent annuel le plus élevé jamais vu.
- Notre **balance des opérations courantes** (la différence entre nos paiements aux pays étrangers et les paiements que nous recevons d'eux) est devenue excédentaire dans les deuxième et troisième trimestres de 1996 – le premier excédent depuis 1984. La dette nette du Canada envers l'étranger baisse, en proportion du PIB, depuis 1993.

- **Les dépenses et la confiance des consommateurs** ont toutes deux augmenté pendant le quatrième trimestre de 1996 – prolongeant ainsi l'amélioration soutenue observée tout au long de l'année. Les ventes de biens durables ont connu un accroissement notable, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt, les ventes de véhicules automobiles neufs ayant enregistré une hausse de 8 p. 100.
- **Le secteur de l'habitation** a connu un regain de vie, les reventes d'habitations ayant grimpé en flèche à la fin de 1996, réduisant ainsi le nombre de maisons invendues. En janvier 1997, le nombre de mises en chantier s'est élevé à environ 45 p. 100 au-dessus du plus bas niveau observé récemment – pour atteindre son sommet des deux dernières années.
- **La confiance des entrepreneurs** est au point le plus élevé en 20 ans, alors que la plupart des entreprises prévoient une amélioration de leur situation financière dans les six prochains mois et fonctionnent déjà à un meilleur régime. Le pourcentage d'entreprises estimant que le moment est bien choisi pour investir a atteint son plus haut niveau. Les investissements des entreprises ont grimpé de plus de 20 p. 100, à un taux annualisé, au troisième trimestre de 1996.

L'évolution à la fin de 1996 témoigne du renforcement de l'économie

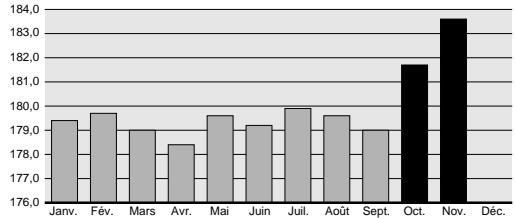
Reventes de maisons (SIA)

milliers, taux annuel



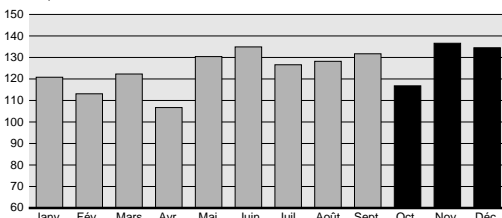
Dépenses de consommation réelles – biens

millions de dollars de 1986, taux annuel



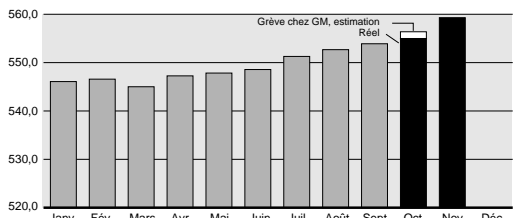
Mises en chantier

milliers, taux annuel



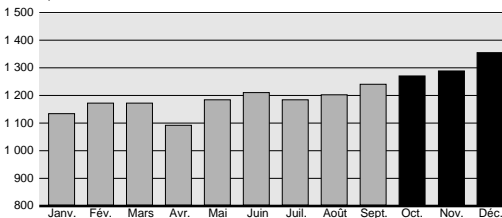
PIB mensuel réel

millions de dollars de 1986, taux annuel



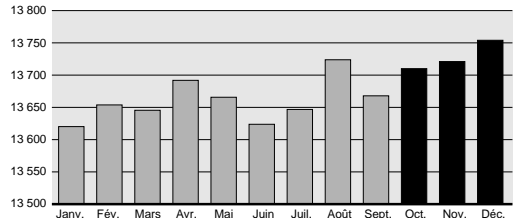
Ventes de véhicules automobiles

milliers, taux annuel



Emplois

milliers



Rétablir la confiance dans les finances publiques : hypothèses économiques

Dans le **budget de 1997**, le gouvernement continue de baser sa planification sur des hypothèses économiques prudentes. Ces dernières sont établies en incorporant une marge de prudence à la moyenne des prévisions du secteur privé concernant les taux d'intérêt et en tenant compte des répercussions de ces taux sur la croissance économique et l'inflation. Le **budget de 1997** applique une marge de prudence de 80 points de base aux taux à court terme en 1997 et en 1998 et de 50 points de base aux taux à long terme. Il en résulte un produit intérieur brut (PIB) nominal inférieur de 0,2 p. 100 en 1997 et de 0,7 p. 100 en 1998 par rapport au niveau prévu par le secteur privé.

■ *Perspectives de l'économie canadienne selon le secteur privé*

- L'**emploi** devrait progresser de 2 p. 100 aussi bien en 1997 qu'en 1998, ce qui devrait permettre de ramener le taux de chômage sous les 9 p. 100 en 1998, d'après les prévisionnistes du secteur privé. Ces derniers s'attendent à la création de 300 000 à 350 000 nouveaux emplois en 1997, dont 70 p. 100 à temps plein.
- La baisse importante des taux d'intérêt depuis un an devrait renforcer la **demande intérieure** en 1997 et en 1998. Cela contribuera à stimuler la création d'emplois, la progression des revenus des ménages et la confiance des consommateurs.
- La forte compétitivité du Canada permettra de maintenir une vigoureuse **croissance des exportations** en 1997 et au cours des années ultérieures.
- Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la **croissance économique** s'affermisse pour passer de 1,4 p. 100 en 1996 à 3,3 p. 100 en 1997 (voir le tableau ci-après).
- Les prévisionnistes s'attendent à ce que l'inflation demeure faible, mais ils anticipent une légère hausse du **taux d'inflation** de l'IPC, qui passerait à 1,6 p. 100 en 1997 – largement dans les limites de la fourchette visée par le gouvernement fédéral et la Banque du Canada.
- Les **taux d'intérêt** à court terme devraient s'orienter légèrement à la hausse en 1997 et en 1998 en raison de leur augmentation aux États-Unis et du renforcement de l'économie canadienne.

■ *Prévisions des organismes internationaux*

Des organismes internationaux de premier plan partagent le pronostic favorable des prévisionnistes du secteur privé au sujet de l'économie canadienne. Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoient tous deux une vigoureuse croissance au Canada en 1997 et au cours des années ultérieures. En fait, parmi tous les pays du Groupe des sept (G7), c'est le Canada qui, avec le Royaume-Uni, devrait enregistrer la plus vive expansion économique en 1997.

Hypothèses économiques pour le budget de 1997¹

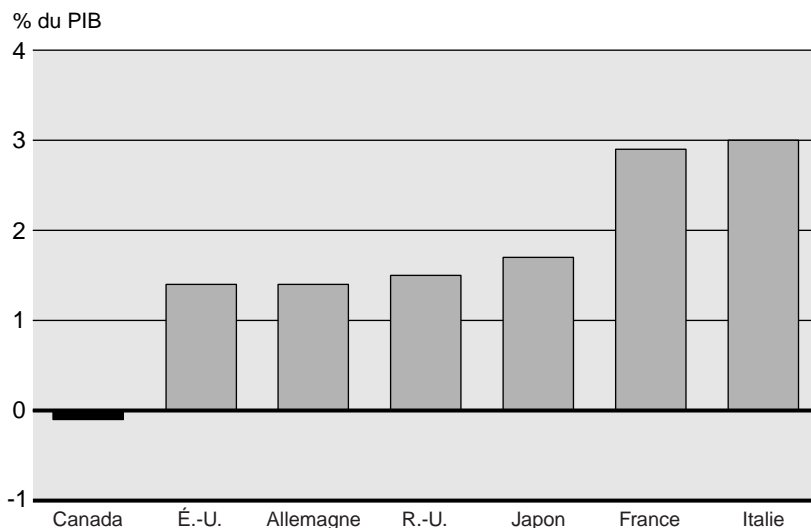
	1996	1997	1998
Croissance du PIB réel (%)			
Moyenne du secteur privé	1,4	3,3	2,9
Budget de 1997	1,4	3,2	2,6
Croissance du PIB nominal (%)			
Moyenne du secteur privé	2,7	4,9	4,7
Budget de 1997	2,7	4,7	4,1
PIB nominal (milliards \$)			
Moyenne du secteur privé	798	837	876
Budget de 1997	798	835	870
Bons du Trésor à 3 mois (%)			
Moyenne du secteur privé	4,2	3,2	3,7
Budget de 1997	4,2	4,0	4,5
Obligations à 10 ans du gouvernement (%)			
Moyenne du secteur privé	7,2	6,6	6,6
Budget de 1997	7,2	7,1	7,1

¹ Pour 1996, les données du PIB sont des estimations.

Rétablir la confiance dans les finances publiques : les perspectives financières

- Pour 1996-97, le gouvernement s'était fixé comme objectif un **déficit** de 24,3 milliards de dollars, soit 3 p. 100 du produit intérieur brut (PIB). D'après les données financières partielles recueillies à la fin de décembre 1996, les estimations actuelles laissent entrevoir un déficit d'au plus 19 milliards de dollars après les nouvelles initiatives de dépenses, c'est-à-dire environ 2,4 p. 100 du PIB.
- En gardant le cap dans **le budget de 1997**, le gouvernement atteindra son objectif de réduction du **déficit**, soit 17 milliards de dollars en 1997-98 et 9 milliards de dollars en 1998-99. Il faut remonter à 1976-77 pour trouver un déficit fédéral inférieur à 10 milliards de dollars.
- En 1998-99, les **dépenses de programmes fédérales** seront ramenées à 103,5 milliards de dollars par rapport à 120 milliards de dollars en 1993-94, pour une sixième année consécutive de baisse absolue. Établies d'après la taille de l'économie, ces dépenses représenteront un peu moins de 12 p. 100 du PIB comparativement à près de 20 p. 100 il y a un peu plus d'une décennie. En fait, elles atteindront leur plus bas niveau en près de 50 ans.
- Le **solde de fonctionnement** – l'écart entre les recettes budgétaires et les dépenses de programmes – s'établira à près de 5 p. 100 du PIB en 1998-99. Si ce n'était des frais d'intérêt sur la dette, le budget fédéral dégagerait un important excédent.
- Un jalon important dans le dossier de l'assainissement des finances publiques sera atteint en 1997-98. Après deux décennies de hausses presque ininterrompues, le **ratio de la dette au PIB** commencera à diminuer à mesure que la croissance de l'économie surpassera celle de la dette. Il s'agira de la première baisse appréciable de ce ratio depuis 1974-75; il devrait continuer de baisser en 1998-99. Cependant, le fardeau de la dette sur l'économie demeurera lourd; il faudra une longue période d'importants excédents de fonctionnement pour ramener ce ratio à des niveaux plus acceptables.
- Les **besoins financiers** – le montant d'argent frais que le gouvernement doit emprunter sur les marchés financiers – diminuent rapidement et le gouvernement pourrait dégager un faible excédent en 1998-99. Il faut remonter à 1969-70 pour constater des besoins financiers nuls. Ainsi, le gouvernement ne sera pas obligé d'emprunter pour financer ses programmes ou rembourser l'intérêt sur la dette. Les besoins financiers constituent le facteur qui permet à la plupart des pays de présenter leur situation financière. Compte tenu de ce facteur, le Canada devrait enregistrer un léger excédent, et le meilleur rendement financier de tous les pays du Groupe des sept (G7) en 1998-99.

*Besoins financiers prévus du G7 en 1998
(gouvernement central)*



Source : plans budgétaires nationaux.

- Les efforts visant à assainir les finances fédérales s'accompagnent d'efforts semblables de la part des provinces et des territoires. Plusieurs provinces prévoient d'équilibrer leurs budgets ou d'enregistrer un surplus budgétaire au cours de l'exercice. Le déficit fédéral-provincial-territorial combiné devrait s'établir à 29 milliards de dollars en 1996-97 et à environ 25 milliards de dollars en 1997-98, en baisse de près de 41 milliards de dollars par rapport à son niveau record de 1992-93. En 1997-98, le **déficit global du secteur gouvernemental** représentera environ 3 p. 100 du PIB, comparativement à 9,6 p. 100 en 1992-93. Selon les plans budgétaires actuels, le déficit devrait chuter en deçà de 2 p. 100 du PIB en 1998-99.
- Les **dividendes du redressement financier** commencent à se faire sentir et l'économie est mûre pour une intensification de la création d'emplois et de la croissance économique. En raison d'une meilleure discipline au chapitre de la gestion de l'économie et des finances publiques, les taux d'intérêt ont subi une baisse remarquable, l'inflation est bien maîtrisée, l'économie est prospère, notre balance commerciale enregistrera son plus important excédent annuel, la confiance et les dépenses des consommateurs sont en hausse, le secteur de l'habitation a rebondi et la confiance des entreprises est à son meilleur depuis les 20 dernières années.

Investir dans l'emploi et la croissance à long terme : l'enseignement supérieur

Pour pouvoir assurer leur avenir et celui de leur pays, il est essentiel que les Canadiens aient accès à l'enseignement supérieur et qu'ils puissent acquérir des compétences. Dans cette optique, le **budget de 1997** aide les parents et les étudiants à assumer les coûts croissants de l'enseignement supérieur.

Le présent gouvernement sait que la croissance économique et la création d'emplois passeront par l'acquisition de connaissances et par les études. Il sait aussi que l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur est la clé du succès en la matière.

Le **budget de 1997** propose une bonification substantielle de l'aide fédérale à l'enseignement supérieur et à l'acquisition de compétences. On y prévoit des ressources additionnelles pour aider :

- les étudiants et leurs familles, y compris les travailleurs qui cherchent à se perfectionner sur le plan professionnel, à mieux assumer les coûts croissants de l'enseignement supérieur;
- les étudiants qui doivent rembourser des dettes de plus en plus élevées une fois leurs études terminées;
- les parents qui économisent en prévision des études de leurs enfants.

Dans leur ensemble, ces mesures augmenteront de 137 millions de dollars l'aide fédérale dans le domaine en 1997, et de 275 millions de dollars annuellement une fois que toutes les modifications auront été bien établies. Ces sommes s'ajoutent aux 80 millions de dollars d'aide fiscale directe à l'enseignement supérieur prévus par le gouvernement fédéral dans le **budget de 1996**. Pour un étudiant, ces mesures signifient que l'aide fiscale combinée des gouvernements fédéral et provinciaux sera portée de 900 dollars à plus de 1 200 dollars par année.

■ *Pour aider les étudiants et leurs familles à assumer les coûts de l'enseignement*

Le **budget de 1997** propose que :

- le montant sur lequel le crédit pour études est fondé soit augmenté immédiatement à 150 dollars par mois, et à 200 dollars par mois en 1998 et les années suivantes;
- le crédit d'impôt pour frais de scolarité soit élargi de façon à couvrir les frais obligatoires imposés par les établissements d'enseignement supérieur pour assumer le coût de l'enseignement;
- toutes les parties inutilisées des crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études soient reportées prospectivement et déduites de l'impôt sur le revenu à payer.

■ *Pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts*

Certains étudiants sont incapables de s'acquitter de leurs obligations de remboursement des prêts d'études, soit parce qu'ils n'arrivent pas à se trouver un emploi assez rapidement une fois leurs études terminées, soit parce que leurs revenus sont insuffisants.

Pour mieux aider ces personnes, le présent budget prolongera de 18 à 30 mois la période pendant laquelle elles peuvent reporter le remboursement de leurs prêts. Le gouvernement fédéral paiera les intérêts que les étudiants auraient payés pendant cette période prolongée. Étant donné qu'ils ne sont tenus à aucun paiement dans les six premiers mois suivant la fin de leurs études, les étudiants auront donc maintenant jusqu'à trois ans avant de commencer à rembourser leurs prêts. Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} août 1997, et elle se traduira par une aide additionnelle de 20 millions de dollars par année aux étudiants.

Le gouvernement fédéral envisagera également, de concert avec les provinces intéressées, des prêteurs et d'autres groupes, une option additionnelle de remboursement des prêts aux étudiants : les étudiants auraient le choix entre les modalités de remboursement actuelles ou un calendrier de remboursement lié aux revenus.

■ *Pour aider les parents qui économisent en prévision des études de leurs enfants*

- Le **budget de 1997** propose que la cotisation maximale annuelle à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) soit doublée, pour être portée de 2 000 à 4 000 dollars. Cette mesure aidera les parents à économiser en prévision des études de leurs enfants, y compris ceux qui attendent à plus tard avant de commencer à économiser et qui ont donc un moins grand nombre d'années pour cotiser.
- À l'heure actuelle, les parents perdent leurs revenus de placements dans leur REEE si leur enfant ne poursuit pas des études supérieures. Comme cette condition peut dissuader certains parents d'investir dans des REEE, le budget propose de permettre aux cotisants qui se trouvent dans cette situation de transférer des revenus de REEE dans leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER), s'ils ont des droits de cotisation inutilisés. Autrement, les cotisants pourront recevoir leurs revenus directement, moyennant certains frais.

■ *La Fondation canadienne pour l'innovation*

Même s'il est essentiel que les jeunes Canadiens aient un meilleur accès à l'enseignement supérieur, il est aussi impérieux de disposer des installations adéquates aux fins de cet enseignement. La Fondation canadienne pour l'innovation, dont la création est proposée dans le **budget de 1997**, aidera à renouveler les installations et l'équipement – l'infrastructure de recherche – dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les établissements hospitaliers de recherche associés. La Fondation sera financée grâce à un investissement initial de 800 millions de dollars du gouvernement fédéral. Ainsi, le gouvernement fédéral pourra consacrer, en moyenne, 180 millions de dollars par année à la réalisation de projets d'infrastructure de recherche au cours des cinq prochaines années. Cette Fondation aidera aussi un plus grand nombre de jeunes diplômés canadiens à mener des carrières dans le domaine de la recherche au Canada.

Investir dans l'emploi et la croissance à long terme : la Fondation canadienne pour l'innovation

Les Canadiens savent que, à l'aube d'un siècle nouveau, leur bien-être économique et leur qualité de vie dépendront de plus en plus de l'innovation – de l'acquisition de nouvelles connaissances et de leur utilisation productive.

Puisqu'une solide formation pour les jeunes Canadiens et la compétitivité mondiale des entreprises canadiennes vont de pair, le gouvernement propose de créer la Fondation canadienne pour l'innovation.

■ *Une nouvelle démarche*

La Fondation sera un organisme, indépendant du gouvernement, qui effectuera des investissements stratégiques dans l'infrastructure de recherche – c.-à-d. dans les installations et l'équipement nécessaires à la recherche – des institutions d'enseignement supérieur et des hôpitaux de recherche dans les domaines de la santé, de l'environnement, des sciences et du génie.

Les membres de la Fondation proviendront du milieu de la recherche et du secteur privé. Ce seront eux, et non le gouvernement, qui décideront de l'affectation des fonds. La Fondation n'appuiera pas les projets de ministères ou d'organismes gouvernementaux ni de sociétés d'État.

■ *Investissement initial*

- La Fondation sera financée par un investissement initial de **800 millions de dollars** du gouvernement fédéral, qui permettra de consacrer en moyenne 180 millions de dollars environ par année à la réalisation de projets visant des infrastructures de recherche sur cinq ans.

■ *Partenariats*

- Grâce à de nouveaux partenariats – entre les établissements d'enseignement supérieurs, les hôpitaux de recherche, les entreprises, le secteur bénévole, les particuliers et, dans la mesure où elles veulent y participer, les provinces, la Fondation pourrait mobiliser jusqu'à deux milliards de dollars d'investissements en infrastructures de recherche au cours des cinq prochaines années.

■ *La Fondation canadienne pour l'innovation :*

- aidera à renforcer la capacité des Canadiens de mener des recherches de pointe ainsi que de participer à l'économie du savoir;
- permettra aux chercheurs d'avoir la possibilité d'effectuer leurs travaux au Canada;
- aidera à préparer les jeunes Canadiens à se tailler une place sur un marché du travail où la technologie joue un rôle de plus en plus important;
- stimulera l'esprit de collaboration et de partenariat entre les centres de recherche et le secteur privé qui est indispensable à la compétitivité internationale du Canada au cours des prochaines années;
- se traduira par de meilleurs emplois, des innovations dans les soins de santé et par un environnement plus sain.

Investir dans une société plus forte : maintenir et améliorer le régime de soins de santé du Canada

Les Canadiens veulent que leur régime public de soins de santé soit protégé, car ils saisissent les avantages que ce régime représente pour eux et pour leur famille. Le gouvernement fédéral continue d'appuyer les principes de la *Loi canadienne sur la santé* et est déterminé à assurer la pérennité du régime de soins de santé. Il est cependant bien conscient que des changements s'imposent.

■ ***Le Forum national sur la santé***

C'est en octobre 1994 que le Premier ministre a créé le Forum national sur la santé, afin de conseiller les Canadiens sur les changements qui s'imposaient pour améliorer notre système de santé. Le Forum a déposé son rapport le 4 février 1997. Il conclut entre autres que le système de santé canadien est fondamentalement sain et doté de ressources financières suffisantes, mais que ces dernières pourraient être utilisées de façon plus efficace et efficiente.

Il est recommandé dans le rapport que des fonds soient consacrés, pendant un temps limité, à la recherche de façons nouvelles et améliorées de répondre aux besoins de la population canadienne en matière de soins de santé, notamment en veillant à ce que les médecins et les autres dispensateurs de soins aient facilement accès à la meilleure information disponible quand vient le moment de décider du traitement à administrer à un patient.

Le **budget de 1997** donne suite à ces recommandations. Le gouvernement consacrera **300 millions de dollars, au cours des trois prochaines années**, à de nouvelles initiatives présentées dans la suite de ce document.

■ ***Fonds pour l'adaptation des services de santé***

Des fonds de **150 millions de dollars** seront alloués **sur trois ans** aux provinces pour les aider à lancer des projets pilotes portant sur des formules nouvelles et améliorées de soins de santé. Les projets pourraient avoir trait, par exemple, à de meilleures façons de fournir les médicaments nécessaires et de dispenser les soins à domicile. Les fonds seront répartis entre les provinces et territoires selon un montant égal par habitant, le choix des projets étant effectué conjointement par les ministres de la Santé au Canada.

■ *Système canadien d'information sur la santé*

Le gouvernement affectera **50 millions de dollars** de plus **au cours des trois prochaines années** à la mise en place d'un nouveau Système canadien d'information sur la santé. De cette manière, les dispensateurs de soins médicaux pourront avoir accès à la meilleure information médicale possible, et notamment aux plus récents progrès réalisés dans les traitements médicaux.

■ *Programmes visant à améliorer la santé de nos enfants*

Le Forum national sur la santé appuie le renforcement des programmes communautaires et souligne l'importance de la prévention. Il déclare aussi que l'amélioration de la santé et du bien-être de nos enfants constitue l'un des meilleurs investissements possibles dans le système de santé.

Le **budget de 1997** propose une hausse de **100 millions de dollars, sur trois ans**, des fonds destinés à deux programmes communautaires et destinés aux enfants à risque : le **Programme d'action communautaire pour les enfants** et le **Programme canadien de nutrition prénatale** :

- le Programme d'action communautaire pour les enfants permet de financer des centaines de groupes communautaires qui offrent des services répondant aux besoins de développement des enfants à risque;
- le Programme canadien de nutrition prénatale permet d'assurer la santé des bébés à la naissance dans les groupes à risque élevé, comme les adolescentes enceintes et les femmes qui consomment de l'alcool ou des drogues.

■ *Mesures antérieures*

Les initiatives en matière de soins de santé, qui sont énoncées par le gouvernement dans son **budget de 1997**, font suite aux mesures importantes déjà réalisées pour faciliter le renforcement du système de soins de santé :

- Le **budget de 1996** affectait 65 millions de dollars à la mise en place d'un nouveau Fonds pour la recherche en services de santé, dont l'objet est de financer la recherche pratique sur les modes de prestation et la qualité des soins à la population canadienne.
- En vertu de mesures adoptées l'an dernier, les provinces sont assurées d'un financement prévisible au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Les droits au titre du TCSPS seront maintenus à un niveau stable de plus de 25 milliards de dollars par année. Ces mesures prévoient que la composante en espèces des transferts ne sera jamais inférieure à 11 milliards de dollars.
- Le gouvernement a tenu un certain nombre des engagements qu'il avait pris dans le domaine de la santé – mentionnons par exemple les Centres d'excellence en santé féminine, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et le Programme de nutrition prénatale.

De plus, le gouvernement a accompli des progrès dans des domaines cruciaux, notamment en adoptant une législation nouvelle et plus efficace sur le tabac et en renforçant la sécurité concernant les produits sanguins.

Investir dans une société plus forte : vers un régime national de prestations pour enfants

Trop d'enfants canadiens, qui grandissent dans des familles à faible revenu, ne bénéficient pas des conditions nécessaires pour devenir des adultes en bonne santé, heureux, instruits et productifs, capables de contribuer pleinement à la société canadienne de demain. On s'entend de plus en plus pour dire que le régime actuel de prestations pour enfants ne remplit pas un rôle optimal pour ces enfants.

Les premiers ministres du Canada et leurs gouvernements se sont penchés sur les façons d'accroître l'aide aux enfants de familles à revenu modeste. L'approche proposée est un régime national de prestations pour enfants. En vertu de ce régime, le gouvernement fédéral instaurerait une prestation fiscale pour enfants améliorée, tandis que les provinces et les territoires réaffecteraient une partie de leurs dépenses à l'amélioration des services et à l'accroissement des prestations pour les familles à faible revenu qui ont des enfants et qui sont sur le marché du travail.

■ ***Les problèmes relatifs au régime actuel***

L'une des préoccupations exprimées au sujet du régime actuel concerne le niveau de soutien accordé. On se demande aussi si ce soutien est offert le plus équitablement et le plus efficacement possible. L'une des difficultés observées réside dans le fait que les parents qui veulent se détacher de l'aide sociale pour occuper un emploi subissent une baisse de prestations qui peut les garder prisonniers du «piège de l'aide sociale». Pour un parent de deux enfants, par exemple, le fait de renoncer à l'aide sociale pour occuper un emploi peut signifier la perte de prestations pour enfants de 3 000 dollars, ainsi que d'indemnités de soins dentaires et de médicaments sur ordonnance.

■ ***Le régime actuel***

L'actuelle prestation fiscale pour enfants prévoit :

- des prestations mensuelles non imposables à 85 p. 100 des familles canadiennes ayant des enfants;
- une prestation de base, aux familles dont le revenu net annuel est inférieur à 25 921 dollars, de 1 020 dollars par année par enfant, 75 dollars de plus pour le troisième enfant et pour chaque enfant suivant, et un supplément de 213 dollars pour chaque enfant de moins de sept ans, s'il n'y a pas de déduction de frais de garde;
- un Supplément du revenu gagné jusqu'à concurrence de 500 dollars par famille.

■ *Une prestation fiscale pour enfants bonifiée*

Le **budget de 1997** propose une prestation fiscale pour enfants bonifiée qui servira de plate-forme au soutien des enfants de familles à revenu modeste partout au Canada.

La nouvelle prestation :

- accroîtra les dépenses actuelles de la prestation fiscale proposée de **600 millions de dollars par année** à partir de juillet 1998. Ce montant s'ajoute aux 250 millions de dollars annoncés dans le **budget de 1996**. Les dépenses fédérales en matière de prestations pour enfants seront donc portées de 5,1 à **6 milliards de dollars par année**, soit une augmentation de 850 millions de dollars;
- augmentera les prestations fédérales pour enfants versées à plus de 1,4 millions de familles canadiennes comptant environ 2,5 millions d'enfants d'ici juillet 1998; la situation de plus de 720 000 familles canadiennes et 1,3 million d'enfants aura été améliorée d'ici juillet 1997 ;
- affectera des sommes additionnelles aux familles dont le revenu est inférieur à 25 921 dollars;
- permettra aux provinces et aux territoires de réaffecter leurs ressources à l'amélioration des services offerts aux enfants et au soutien financier accordé aux familles à faible revenu.

■ *Un Supplément du revenu gagné bonifié*

À titre de mesure provisoire, le **budget de 1997** propose aussi que le Supplément du revenu gagné soit restructuré et bonifié de **195 millions de dollars** à partir de juillet 1997 – soit 70 millions de dollars de plus que l'augmentation de 125 millions de dollars qui avait été proposée, pour juillet 1997, dans le **budget de 1996**.

- La prestation maximale sera portée de 500 à 605 dollars par famille pour le premier enfant, 405 dollars pour le deuxième enfant, et 330 dollars pour chaque enfant de plus.
- Les prestations s'appliqueront encore aux familles dont le revenu dépasse 3 750 dollars; elles seront réduites pour celles dont le revenu dépasse 20 921 dollars.

■ *La collaboration avec les provinces, les territoires et les Premières Nations*

Le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec les provinces et les territoires afin de concevoir des mesures qui contribueront à réduire la pauvreté chez les enfants et les contre-incitatifs au travail. Il collaborera aussi avec les Premières Nations, les provinces et les territoires de façon que les enfants des Premières Nations qui vivent dans les réserves profitent, comme tous les autres enfants canadiens, de ces initiatives.

■ *Un grand pas vers l'avant*

Le gouvernement fédéral a pris le ferme engagement d'améliorer l'aide fournie aux enfants de familles à faible revenu. Il mettra immédiatement en branle le processus législatif visant la bonification et la restructuration du Supplément du revenu gagné en juillet 1997. Le texte législatif instaurant la mise en oeuvre de la prestation fiscale pour enfants bonifiée sera déposé à l'automne. La création d'un régime national de prestations pour enfants constitue un grand pas vers l'avant, puisqu'elle nous permet d'investir dans nos enfants tout en assurant l'avenir des Canadiens.

Investir dans une société plus forte : aider les Canadiens handicapés

Les Canadiens handicapés sont souvent confrontés à des obstacles qui les empêchent de contribuer pleinement à la société et à l'économie. Le gouvernement fédéral est déterminé à les aider à participer de la façon la plus complète possible à la société canadienne.

Dans le **budget de 1996**, pour démontrer son engagement, le gouvernement a doublé l'aide fiscale offerte aux personnes qui dispensent des soins à domicile à de proches parents handicapés. Un Groupe de travail fédéral sur les questions touchant les personnes handicapées a ensuite été mis sur pied pour examiner de près les mesures visant les Canadiens handicapés.

Le **budget de 1997** propose un certain nombre de mesures qui découlent directement des recommandations du Groupe de travail. Les mesures annoncées dans le présent budget et le projet de création du Fonds d'intégration permettront d'accroître de **100 millions de dollars par année** le soutien offert aux Canadiens handicapés ou dont les frais médicaux sont élevés, de même qu'aux organismes qui leur viennent en aide.

■ *Aide fiscale supplémentaire aux personnes handicapées*

Le **budget de 1997** propose, par le biais des mesures suivantes, de hausser de l'ordre de 70 millions de dollars par année l'aide fiscale au titre des coûts liés à un handicap :

- le plafond de 5 000 dollars, qui limite la déduction des dépenses pour les soins d'un préposé, dont bénéficient actuellement les travailleurs handicapés, sera éliminé;
- la liste des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux sera élargie de manière à comprendre :
 - 20 p. 100 du coût d'une fourgonnette qui est ou doit être adaptée dans les six mois pour le transport d'un particulier en fauteuil roulant, à concurrence de 5 000 dollars;
 - 50 p. 100 du coût d'un climatiseur nécessaire pour aider une personne à composer avec une maladie ou une déficience chronique grave, à concurrence de 1 000 dollars;
 - les frais de déménagement dans un logement accessible;
 - les dépenses raisonnables liées à la transformation de la voie d'accès au lieu principal de résidence d'un particulier ayant un handicap moteur grave et prolongé, en vue de lui faciliter l'accès à un autobus;
 - les frais d'un interprète gestuel;
 - un doublement du plafond des dépenses pour un préposé aux soins à temps partiel, qui passe de 5 000 à 10 000 dollars;

Autres mesures proposés en faveur des Canadiens handicapés :

- les audiologistes seront autorisés à certifier l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- le *Tarif des douanes* sera modifié pour permettre l'entrée en franchise de tous les produits destinés aux personnes handicapées;
- la définition de bénéficiaire privilégié d'une fiducie sera étendue aux adultes qui sont à la charge d'autrui en raison d'un handicap physique ou mental.

■ ***Aide aux Canadiens handicapés qui participent au marché du travail***

Les Canadiens handicapés qui participent au marché du travail doivent souvent subir des frais supplémentaires et risquer de perdre les prestations que leur assurent les programmes de sécurité du revenu. En fait, les personnes handicapées sont souvent pénalisées du fait qu'elles travaillent. De ce fait, le **budget de 1997** propose d'offrir un crédit remboursable aux travailleurs canadiens à faible revenu qui ont des frais médicaux élevés. Ce crédit d'impôt complétera l'aide déjà fournie par le crédit d'impôt pour frais médicaux.

Le nouveau crédit représentera 25 p. 100 des frais médicaux admissibles, à concurrence de 500 dollars. Les particuliers devront tirer au moins 2 500 dollars de revenu pour y avoir droit. Afin que l'aide bénéficie aux personnes à faible revenu, la prestation de base sera réduite de 5 p. 100 du revenu familial net dépassant 16 069 dollars.

Cette mesure fournira une aide supplémentaire à environ 280 000 Canadiens handicapés à faible revenu qui travaillent et qui doivent assumer d'importants frais médicaux.

■ ***Fonds d'intégration***

Le gouvernement met sur pied un Fonds d'intégration, doté de **30 millions de dollars par année sur trois ans**, pour lancer des projets innovateurs faisant appel à des pratiques exemplaires pouvant être mises en commun à l'échelle du pays, de sorte que les personnes handicapées puissent se préparer à exercer un emploi, en trouver un et le conserver. Le Fonds s'appuiera sur les solides partenariats existants avec les groupes de personnes handicapées et le secteur privé. Les projets seront développés par les partenaires en collaboration avec les provinces. Doublé du Programme sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, le Fonds améliorera les perspectives des personnes handicapées qui veulent s'intégrer au marché du travail et participer davantage à la société canadienne.

Investir dans une société plus forte : soutenir les dons de bienfaisance

Partout au Canada, des millions de Canadiens consacrent gratuitement une partie de leur temps aux activités d'organismes à but non lucratif, bénévoles et de bienfaisance. Leur générosité et la qualité de leur travail sont déterminantes pour la qualité de vie de nos collectivités.

Le gouvernement fédéral reconnaît pleinement le rôle de plus en plus important que jouent les organismes de bienfaisance pour répondre aux besoins des Canadiens. Il reconnaît également qu'il importe de veiller à ce que les organismes de bienfaisance puissent recueillir les fonds nécessaires au financement de leurs activités.

■ *Mesures fédérales*

Dans les trois derniers budgets, le gouvernement a pris des mesures pour aider les Canadiens à faire des dons de bienfaisance. Ces mesures ont nettement aidé les organismes de bienfaisance à mobiliser les donateurs à revenu modeste. Par exemple, le seuil de relèvement à 29 p. 100 du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance a été ramené de 250 à 200 dollars, et le montant des dons donnant droit au crédit a été haussé de façon significative dans le budget de l'an dernier.

Dans le **budget de 1996**, le gouvernement a indiqué que l'on pouvait faire plus. Par suite d'un examen minutieux de certaines propositions d'amélioration de l'aide fiscale, et de consultations auprès de représentants des organismes de bienfaisance, le **budget de 1997** propose de nouvelles mesures pour encourager les dons de bienfaisance. Ces mesures permettront d'accroître de **95 millions de dollars par année** l'aide fiscale fédérale au titre des dons de bienfaisance et, combinées aux dispositions prises dans le cadre des trois derniers budgets, elles doteront les organismes de bienfaisance d'un cadre de fonctionnement fiable pour les cinq prochaines années.

■ *Aider tous les organismes de bienfaisance à recueillir plus de fonds*

Les mesures annoncées dans ce budget-ci équilibreront les règles du jeu pour tous les organismes de bienfaisance. Cela signifie que Centraide, tous les membres des Fondations communautaires du Canada, les universités, les hôpitaux, les musées et de nombreux autres organismes profiteront d'un système plus équitable.

- Le **budget de 1997** propose d'accroître le montant des dons admissibles au crédit d'impôt ou à une déduction pour dons de bienfaisance pour une même année, et de porter de 50 à 75 p. 100 du revenu net la fraction admissible des dons de bienfaisance autres que ceux à l'État et aux fondations de l'État.

- Dans le cas des dons à l'État et aux fondations de l'État, l'abaissement du plafond de 100 à 75 p. 100 du revenu net assujettira tous les organismes de bienfaisance à des règles du jeu équitables.

■ ***Encourager les dons plus importants***

Les organismes de bienfaisance se sont appuyés sur l'expérience aux États-Unis pour souligner clairement le besoin d'autres mesures pour encourager les dons plus importants.

- Au chapitre des dons de titres cotés en bourse à des organismes de bienfaisance autres que des fondations privées, le budget propose de réduire de moitié, de 75 à 37,5 p. 100, le taux d'inclusion dans le revenu des gains en capital découlant des dons de cette nature. L'aide fiscale pour les dons de titres sera donc aussi généreuse au Canada qu'aux États-Unis. Cette mesure sera réexaminée dans cinq ans.
- D'autres mesures annoncées dans ce budget encourageront les dons de servitudes et de conventions relatives à des terres écosensibles, de même que les dons d'immobilisations amortissables.

■ ***Assurer la confiance des Canadiens dans le secteur caritatif***

La personne qui fait un don de bienfaisance doit être confiante que ce don sera utilisé de manière efficace et efficiente. Le budget propose donc des mesures grâce auxquelles les donateurs sauront que leurs dons servent à bon escient.

- Revenu Canada sera doté de ressources supplémentaires pour être mieux en mesure de vérifier que les organismes de bienfaisance se conforment aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
- Les Canadiens auront accès à plus de renseignements parmi ceux que les organismes de bienfaisance fournissent à Revenu Canada.
- Revenu Canada fournira également des renseignements aux organismes de bienfaisance pour les aider à expliquer aux Canadiens les modalités de l'aide fiscale au titre des dons de bienfaisance.

Les mesures annoncées dans ce budget-ci et dans les trois budgets précédents doteront tous les organismes de bienfaisance d'un cadre qui leur permettra de recueillir des dons, tant importants que modestes, auprès des Canadiens. Mais il reste que les véritables bénéficiaires de ces mesures seront les millions de Canadiens auxquels les organismes de bienfaisance viennent en aide.